

c'est le cas, par exemple, des anti-acides, des shampoings contre les pellicules et de l'aspirine prescrite dans les cas d'arthrite. Il est également d'usage de fournir, par l'intermédiaire des ministères de la Santé, les médicaments essentiels pour les soins de sustentation.

Soins dentaires

Des régimes d'assurance dentaire sont en vigueur dans la majorité des provinces pour certaines catégories d'assistés sociaux. En Colombie-Britannique, les assistés sociaux doivent se soumettre à un examen spécial des moyens d'existence avant de pouvoir bénéficier de ce régime. Un régime distinct est en vigueur dans cette province pour les enfants âgés de moins de 13 ans de tous les assistés sociaux. L'Ontario verse des prestations pour soins dentaires aux personnes qui reçoivent une allocation de maternité et une allocation de père à charge. Ce régime englobe les parents et les enfants âgés de moins de 18 ans. Des prestations provinciales pour soins dentaires essentiels peuvent également être accordées à d'autres personnes à la discrétion de la municipalité. Tous les assistés sociaux de l'Alberta et de la Saskatchewan et certaines catégories d'assistés sociaux du Manitoba ont droit à des prestations de soins dentaires en vertu des régimes de ces provinces. Le Québec a adopté un régime qui met l'accent sur les soins dentaires en bas âge.

Tous ces régimes de soins dentaires excluent certains services et exigent une autorisation préalable à l'exécution de certains autres services. Dans les trois provinces les plus à l'ouest du pays, les ponts postérieurs, les traitements prophylactiques et les services de pédodontie sont exclus. En Colombie-Britannique et en Saskatchewan, il faut aussi obtenir une autorisation préalable pour les dentiers, les rebasages, les incrustations en or et les traitements orthodontiques et périodontiques. Les paiements aux dentistes sont versés en fonction de tarifs négociés pour chacun de ces régimes. En Alberta et en Saskatchewan, le patient doit en outre acquitter des frais modérateurs qui s'élèvent à environ 50 pour cent du coût des dentiers.

Les régimes provinciaux d'assurance-médicale prévoient certaines interventions de chirurgie dentaire effectuées en milieu hospitalier par des praticiens et des dentistes.

Soins ophtalmologiques

Les régimes d'assurance-médicale mis sur pied pour les assistés sociaux des quatre provinces de l'Ouest comprennent certains soins ophtalmologiques et l'achat de verres.